



Article Nombre, (Gramm.), vol. **XI (1765)**, p. 206a–208b

Transcription

1 Nombre, (Gramm.) les nombres sont des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de la quotité. On ne connoît que deux nombres dans la plûpart des idiomes ; le singulier qui désigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainsi cheval & chevaux, c'est en quelque maniere le même mot sous deux terminaisons différentes : c'est comme le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espece d'animal ; les terminaisons sont différentes, afin de désigner, par l'une, un seul individu de cette espece, ou cette seule espece, & par l'autre, plusieurs individus de cette espece. Le cheval est utile à l'homme, il s'agit de l'espece ; mon cheval m'a coûté cher, il s'agit d'un seul individu de cette espece ; j'ai acheté dix chevaux anglois, on désigne ici plusieurs individus de la même espece.

2 Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonois, qui ont admis trois nombres ; le singulier qui désigne l'unité, le duel qui marque dualité, & le pluriel qui annonce pluralité. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une inflexion propre, pourquoi n'en accorderoit-on pas aussi de particuliere à chacune des autres qualités individuelles ? si l'on pense que ce seroit accumuler sans besoin & sans aucune compensation, les difficultés des langues, on doit appliquer au duel le même principe : & la clarté qui se trouve effectivement, sans le secours de ce nombre, dans les langues qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le singulier & le pluriel, parce qu'en effet la pluralité se trouve dans deux comme dans mille.

3 Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la méthode grecque de P. R. liv. II. ch. j. le duel, δυϊκός, n'est venu que tard dans la langue, & y est fort peu usité ; de sorte qu'au lieu de ce nombre on se sert souvent du pluriel. M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans sa grammaire hébraïque, pag. 32. que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les piés, les mains, les oreilles & les yeux ; & il est évident que la dualité de ces choses en est la pluralité naturelle : il ne faut même, pour s'en convaincre, que prendre garde à la terminaison ; le pluriel des noms masculins hébreux se termine en im ; les duels des noms, de quelques genres qu'ils soient, se termine en aïm ; c'est assurément la même terminaison, quoiqu'elle soit précédée d'une inflexion caractéristique.

4 Quoi qu'il en soit des systèmes particuliers des langues, par rapport aux nombres, c'est une chose attestée par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a quatre especes de mots qui sont susceptibles de cette espece d'accident, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes ; d'où j'ai inféré (voyez Mot, art. I.), que ces quatre especes doivent présenter à l'esprit les idées des êtres soit réels soit abstraits, parce qu'on ne peut nombrer que des êtres. La différence des principes qui reglent le choix des nombres à l'égard de ces quatre especes de mots, m'a conduit aussi à les diviser en deux classes

générales ; les mots déterminatifs, savoir les noms & les pronoms ; & les indéterminatifs, savoir les adjectifs & les verbes : j'ai appelé les premiers déterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres déterminés, puisque c'est à la Logique & non à la Grammaire à en fixer les nombres ; j'ai appelé les autres indéterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres indéterminés, puisqu'ils ne présentent à l'est-elle ou telle terminaison numérique que par imitation avec les noms ou les pronoms avec lesquels ils sont en rapport d'identité. Voyez Identité.

5 Il suit de-là que les adjectifs & les verbes doivent avoir des terminaisons numériques de toutes les especes reçues dans la langue : en françois, par exemple, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier & pour le pluriel ; bon ou bonne, singulier, bons ou bonnes, pluriel ; aimé ou aimée, singulier ; aimés ou aimées, pluriel : en grec, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier, pour le duel & pour le pluriel ; ἀγαθός, ἀγαθή, ἀγαθόν, singulier ; ἀγαθῶ, ἀγαθά, ἀγαθῶ, duel ; ἀγαθοί, ἀγαθαί, ἀγαθά, pluriel, Φιλεόμενος, Φιλεομένη, Φιλεόμενον, singulier ; Φιλεομένω, Φιλεομένα, Φιλεομένω, duel ; Φιλεομένοι, Φιλεομένα, Φιλεόμενα, pluriel. Sans cette diversité de terminaisons, ces mots indéterminatifs ne pourroient s'accorder en nombre avec les noms ou les pronoms leurs corrélatifs.

6 Les noms appellatifs doivent également avoir tous les nombres, parce que leur signification générale a une étendue susceptible de différens degrés de restriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'espece, ou à plusieurs soit déterminément, ou à deux, ou à deux, ou à un seul. Quant à la remarque de la gramm. gén. part. II. ch. jv. qu'il y a plusieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je suis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatif des noms qui sont véritablement propres. Le nom de chaque métal, or, argent, fer, sont, si vous voulez, spécifiques ; mais quels individus distincts se trouvent sous cette espece ? C'est la même chose des noms des vertus ou des vices, justice, prudence, charité, haine, lâcheté, &c. & de plusieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré.

7 Les noms reconnus pour propres sont précisément dans le même cas : essentiellement individuels, ils ne peuvent être susceptibles de l'idée accessoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroissent contraires, c'est qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelque collection d'individus ; comme, Julii, Antonii, Scipiones, &c. qui sont comme les mots nationaux, Romani, Afri, Aquinates, nostrates, &c. ou bien il s'agit de noms propres employés par antonomase dans un sens appellatif, comme les Cicérons pour les grands orateurs, les Césars pour les grands capitaines, les Platons pour les grands philosophes, les Saumaises pour les fameux critiques, &c.

8 Lorsque les noms propres prennent la signification plurielle en françois, ils prennent ou ne prennent pas la terminaison caractéristique de ce nombre, selon l'occasion. S'ils désignent seulement plusieurs individus d'une même famille, parce qu'ils sont le nom propre de famille, ils ne prennent pas la terminaison plurielle ; les deux Corneille se sont distingués dans les lettres ; les Ciceron ne se sont pas également illustrés. Si les noms propres deviennent appellatifs par antonomase, ils prennent la terminaison plurielle ; les Corneilles sont rares sur notre parnasse, & les Cicérons dans notre barreau. Je sai bon gré à l'usage d'une distinction si délicate & si utile tout-à-la-fois.

9 Au reste, c'est aux grammaires particulieres de chaque langue à faire connoître les terminaisons numériques de toutes les parties d'oraison déclinales, & non à l'Encyclopédie

qui doit se borner aux principes généraux & raisonnés. Je n'ai donc plus rien à ajouter sur cette matière que deux observations de syntaxe qui peuvent appartenir à toutes les langues.

10 La première c'est qu'un verbe se met souvent au pluriel, quoiqu'il ait pour sujet un nom collectif singulier ; une infinité de gens pensent ainsi, la plupart se laissent emporter à la coutume ; & en latin, *pars mersi tenuere*, Virg. C'est une syllepse qui met le verbe ou même l'adjectif en concordance avec la pluralité essentiellement comprise dans le nom collectif. De là vient que si le nom collectif est déterminé par un nom singulier, il n'est plus censé renfermer pluralité mais simplement étendue, & alors la syllepse n'a plus lieu, & nous disons, la plupart du monde se laisse tromper : telle est la raison de cette différence qui paroît bien extraordinaire à Vaugelas, rem. 47. le déterminatif indique si le nom renferme une quantité discrète ou une quantité continue, & la syntaxe varie comme les sens du nom collectif.

11 La seconde observation, c'est qu'au contraire après plusieurs sujets singuliers dont la collection vaut un pluriel, ou même après plusieurs sujets dont quelques-uns sont pluriels, & le dernier singulier, on met quelquefois ou l'adjectif ou le verbe au singulier, ce qui semble encore contredire la loi fondamentale de la concordance : ainsi nous disons, non-seulement tous ses honneurs & toutes ses richesses, mais toute sa vertu s'évanouit, & non pas s'évanouirent (Vaugelas, rem. 340) ; & en latin, *sociis & rege recepto*, Virg. C'est au moyen de l'ellipse que l'on peut expliquer ces locutions, & ce sont les conjonctions qui en avertissent, parce qu'elles doivent lier des propositions. Ainsi la phrase française a de sous-entendu jusqu'à deux fois s'évanouirent, comme s'il y avoit, non-seulement tous ses honneurs s'évanouirent & toutes ses richesses s'évanouirent, mais toute sa vertu s'évanouit ; & la phrase latine vaut autant que s'il y avoit, *sociis receptis & rege recepto*. En voici la preuve dans un texte d'Horace :

12

- *O noctes cænæque deûm, quibus ipse, meique,*
- *Ante larem proprium vescor ;*

13 il est certain que *vescor* n'a ni ne peut avoir aucun rapport à *mei*, & qu'il n'est relatif qu'à *ipse* ; il faut donc expliquer comme s'il y avoit, *quibus ipse vescor, meique vescuntur*, sans quoi l'on s'expose à ne pouvoir rendre aucune bonne raison du texte.

14 S'il se trouve quelques locutions de l'un ou de l'autre genre qui ne soient point autorisées de l'usage, qu'on pût les expliquer par les mêmes principes dans le cas où elles auroient lieu, on ne doit rien en inférer contre les explications que l'on vient de donner. Il peut y avoir différentes raisons délicates de ces exceptions : mais la plus universelle & la plus générale, c'est que les constructions figurées sont toujours des écarts qu'on ne doit se permettre que sous l'autorité de l'usage qui est libre & très libre. L'usage de notre langue ne nous permet pas de dire, le peuple romain & moi déclare & fais la guerre aux peuples de l'ancien Latium ; & l'usage de la langue latine a permis à Tite Live, & à toute la nation dont il rapporte une formule authentique, de dire, *ego populusque romanus populis priscorum Latinorum bellum indico facioque* : liberté de l'usage que l'on ne doit point taxer de caprice, parce que tout a sa cause lors même qu'on ne la connoît point.

15 Le mot de nombre est encore usité en grammaire dans un autre sens ; c'est pour distinguer entre les différentes espèces de mots, ceux dont la signification renferme l'idée d'une précision numérique. Je pense qu'il n'étoit pas plus raisonnable de donner le nom de nombres

à des mots qui expriment une idée individuelle de nombre, qu'il ne l'autorise d'appeller êtres, les noms propres qui expriment une idée individuelle d'être : il falloit laisser à ces mots le nom de leurs especes en y ajoutant la dénomination vague de numéral, ou une dénomination moins générale, qui auroit indiqué le sens particulier déterminé par la précision numérique dans les différens mots de la même espece.

16 Il y a des noms, des adjectifs, des verbes & des adverbes numéraux ; & dans la plûpart des langues, on donne le nom de nombres cardinaux aux adjectifs numéraux, qui servent à déterminer la quotité précise des individus de la signification des noms appellatifs ; un, deux, trois, quatre, &c. c'est que le matériel de ces mots est communément radical des mots numéraux correspondans dans les autres classes, & que l'idée individuelle du nombre qui est envisagée seule & d'une maniere abstraite dans ces adjectifs, est combinée avec quelqu'autre idée accessoire dans les autres mots. Je commencerai donc par les adjectifs numéraux.

17 1. Il y en a de quatre sortes en françois, que je nommerois volontiers adjectifs collectifs, adjectifs ordinaux, adjectifs multiplicatifs & adjectifs partitifs.

18 Les adjectifs collectifs, communément appellés cardinaux, sont ceux qui déterminent la quotité des individus par la précision numérique : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, vingt, trente, &c. Les adjectifs pluriels quelques, plusieurs, tous, sont aussi collectifs ; mais ils ne sont pas numéraux, parce qu'ils ne déterminent pas numériquement la quotité des individus.

19 Les adjectifs ordinaux sont ceux qui déterminent l'ordre des individus avec la précision numérique : deuxieme, troisieme, quatrieme, cinquieme, sixieme, septieme, huitieme, neuvieme, dixieme, vingtieme, trentieme, &c. L'adjectif quantieme est aussi ordinal, puisqu'il détermine l'ordre des individus ; mais il n'est pas numéral, parce que la détermination est vague & n'a pas la précision numérique : dernier est aussi ordinal sans être numéral, parce que la place numérique du dernier varie d'un ordre à l'autre, dans l'un, le dernier est troisieme ; dans l'autre, centieme ; dans un autre, millieme, &c. Les adjectifs premier & second sont ordinaux essentiellement, & numéraux par la décision de l'usage seulement : ils ne sont point tirés des adjectifs collectifs numéraux, comme les autres ; on diroit unieme au lieu de premier, comme on dit quelquefois deuxieme au lieu de second. Dans la rigueur étymologique, premier veut dire qui est avant, & la préposition latine præ en est la racine ; second veut dire qui suit, du verbe latin sequor : ainsi dans un ordre de choses, chacune est premiere, dans le sens étymologique, à l'égard de celle qui est immédiatement après, la cinquieme à l'égard de la sixieme, la quinzieme à l'égard de la seizieme, &c. chacune est pareillement seconde à l'égard de celle qui précède immédiatement, la cinquieme à l'égard de la quatrieme, la quinzieme à l'égard de la quatorzieme, &c. Mais l'usage ayant attaché à ces deux adjectifs la précision numerique de l'unité & de la dualité, l'étymologie perd ses droits sur le sens.

20 Les adjectifs multiplicatifs sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de multiplication avec la précision numérique : double, triple, quadruple, quintuple, sextuple, octuple, noncuple, décuple, centuple. Ce sont les seuls adjectifs multiplicatifs numéraux usités dans notre langue, & il y en a même quelques-uns qui ne le sont encore que par les mathématiciens, mais qui passeront sans doute dans l'usage général. Multiple est aussi un adjectif multiplicatif, mais il n'est pas numéral, parce qu'il n'indique pas avec la précision numérique. L'adjectif simple, considéré comme exprimant une relation à l'unité, & conséquemment comme l'opposé de multiple, est un adjectif multiplicatif par essence, &

numéral par usage : son correspondant en allemand est numéral par l'étymologie ; einfach on einfaeltig, de ein (un), comme si nous disions uniple.

21 Les adjectifs partitifs sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de partition avec la précision numérique. Nous n'avons en français aucun adjectif de cette espèce, qui soit distingué des ordinaux par le matériel ; mais ils en diffèrent par le sens qu'il est toujours aisé de reconnaître : c'étoit la même chose en grec & en latin, les ordinaux y de venoient partitifs selon l'occurrence : la douzième partie (pars duodecima) ἡ μερὶς δωοκαιδεκάτη.

22 2. Nous n'avons que trois sortes de noms numéraux : savoir des collectifs, comme couple, dixaine, douzaine, quinzaine, vingtaine, trentaine, quarantaine, cinquantaine, soixantaine, centaine, millier, million ; des multiplicatifs, qui pour le matériel ne diffèrent pas de l'adjectif masculin correspondant, si ce n'est qu'ils prennent l'article, comme le double, le triple, le quadruple, &c. & des partitifs, comme la moitié, le tiers, le quart, le cinquième, le sixième, le septième, & ainsi des autres qui ne diffèrent de l'adjectif ordinal que par l'immutabilité du genre masculin & par l'accompagnement de l'article. Tous ces noms numéraux sont abstraits.

23 3. Nous n'avons en français qu'une sorte de verbes numéraux, & ils sont multiplicatifs, comme doubler, tripler, quadrupler, & les autres formés immédiatement des adjectifs multiplicatifs usités. Biner peut encore être compris dans les verbes multiplicatifs, puisqu'il marque une seconde action, ou le double d'un acte ; biner une vigne, c'est lui donner un second labour ou doubler l'acte de labourer ; biner, parlant d'un curé, c'est dire un jour deux messes paroissiales en deux églises desservies par le même curé.

24 4. Notre langue reconnoît le système entier des adverbes ordinaux, qui sont premièrement, secondement ou deuxièmement, troisièmement, quatrièmement, &c. Mais je n'y connois que deux adverbes multiplicatifs, savoir doublement & triplement ; on remplace les autres par la préposition à avec le nom abstrait multiplicatif ; au quadruple, au centuple, & l'on dit même au double & au triple. Nuls adverbes partitifs en français, quoiqu'il y en eût plusieurs en latin ; bifariam (en deux parties), trifariam (en trois parties), quadrifariam (en quatre parties), multifariam ou plurifariam (en plusieurs parties).

25 Les Latins avoient aussi un système d'adverbes numéraux que l'on peut appeler itératifs, parce qu'ils marquent répétition d'événement ; semel, bis, ter, quater, quinquies, sexies, septies, octies, novies, decies, vicies ou vigesies, trecies ou trigesies ; &c. L'adverbe général itératif qui n'est pas numéral, c'est pluries ou multoties, ou sæpe.

26 On auroit pu étendre ou restreindre davantage le système numéral des langues ; chacune a été déterminée par son génie propre, qui n'est que le résultat d'une infinité de circonstances dont les combinaisons peuvent varier sans fin.

27 M. l'abbé Girard a jugé à propos d'imaginer une partie d'oraison distincte qu'il appelle des nombres : il en admet de deux espèces, les uns qu'il appelle calculatifs, & les autres qu'il nomme collectifs ; ce sont les mots que je viens de désigner comme adjectifs & comme noms collectifs. Il se fait, à la fin de son disc. X. une objection sur la nature de ses nombres collectifs, qui sont des véritables noms, ou pour parler son langage, de véritables substantifs : il avoue que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la catégorie des noms. Mais « j'ai vu, dit-il, que leur essence consistoit également dans l'expression de la quotité : que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogue à la dénomination, portoit néanmoins un caractère différent de celui des substantifs ; ne

demandant point d'articles par eux-mêmes, & ne se laissant point qualifier par les adjectifs nominaux, non plus que par les verbaux, & rarement par les autres ».

28 Il est vrai que l'essence des noms numéraux collectifs consiste dans l'expression de la quotité ; mais la quotité est une nature abstraite dont le nom même quotité est le nom appellatif ; couple, douzaine, vingtaine sont des noms propres ou individuels : & c'est ainsi que la nature abstraite de vertu est exprimée par le nom appellatif vertu, & par les noms propres prudence, courage, chasteté, &c.

29 Pour ce qui est des prétendus caracteres propres des mots que je regarde comme des noms numéraux collectifs, l'abbé Girard me paroît encore dans l'erreur. Ces noms prennent l'article comme les autres, & se laissent qualifier par toutes les especes d'adjectifs que le grammairien a distinguées : par ceux qu'il appelle nominaux ; une belle douzaine, une bonne douzaine, une douzaine semblable : par ceux qu'il nomme verbaux ; une douzaine choisie, une douzaine préférée, une douzaine rebutée : par les numéraux ; la premiere douzaine, la cinquieme douzaine, les trois douzaines : par les pronominaux ; cette douzaine, ma douzaine, quelques douzaines, chaque douzaine, &c. Si l'on allegue que ce n'est pas par eux-mêmes que ces mots requierent l'article ; c'est la même chose des noms appellatifs, puisqu'en effet on les emploie sans l'article quand on ne veut ajouter aucune idée accessoire à leur signification primitive ; parler en pere, un habit d'homme, un palais de roi, &c.

30 J'ajoute que si l'on a cru devoir réunir dans la même cathégorie, des mots aussi peu semblables que deux & couple, dix & dixaine, cent & centaine, par la seule raison qu'ils expriment également la quotité ; il falloit aussi y joindre, double, doubler, secondement ; bis, & bifariam, triple, triples, troisiemement, ter, & trifariam, &c. si au contraire on a trouvé quelque inconséquence dans cet assortiment en effet trop bizarre, on a dû trouver le même défaut dans le système que je viens d'exposer & de combattre. (B. E. R. M.)

Vue(s) Numérisée(s)

Volume XI, p. 206 (Bibliothèque Mazarine, cote 2° 3442)

prennent les mains l'une à l'autre & se les serrent, en témoignage d'une union réciproque. Or, disoient-ils, deux mains jointes ensemble forment par le moyen des doigts le nombre 10.

Ce ne sont pas les seuls Pythagoriciens qui aient donné dans ces frivoles subtilités des nombres, & dans ces sortes de raffinemens allégoriques, quelques peres de l'Eglise n'ont pas su s'en préserver: c'est ainsi que saint Augustin, pour prouver que les combinaisons mystérieuses des nombres peuvent servir à l'intelligence de l'écriture, s'appuie du passage de l'auteur de la sagesse, qui dit que Dieu a tout fait avec poids, nombre & mesure. Enfin on trouve encore dans le bréviaire romain quelques-unes de ces allégories bizarres données en forme de leçons. Voyez l'hist. critiq. de la Philosophie, tome II. Diogene Laërce, & surtout l'article PHILOSOPHIE PYTHAGORICIENNE. (D. J.)

NOMBRE, (*Gramm.*) les nombres sont des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de la quotité. On ne connoit que deux nombres dans la plupart des idiomes; le singulier qui désigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainsi cheval & chevaux, c'est en quelque manière le même mot sous deux terminaisons différentes: c'est comme le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espèce d'animal; les terminaisons sont différentes, afin de désigner, par l'une, un seul individu de cette espèce, ou cette seule espèce, & par l'autre, plusieurs individus de cette espèce. Le cheval est utile à l'homme, il s'agit de l'espèce; mon cheval m'a coûté cher, il s'agit d'un seul individu de cette espèce; j'ai acheté dix chevaux anglois, on désigne ici plusieurs individus de la même espèce.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonois, qui ont admis trois nombres; le singulier qui désigne l'unité, le duel qui marque dualité, & le pluriel qui annonce pluralité. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une inflexion propre, pourquoi n'en accorderoit-on pas aussi de particulière à chacune des autres qualités individuelles? si l'on pense que ce seroit accumuler sans besoin & sans aucune compensation, les difficultés des langues, on doit appliquer au duel le même principe: & la clarté qui se trouve effectivement, sans le secours de ce nombre, dans les langues qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le singulier & le pluriel, parce qu'en effet la pluralité se trouve dans deux comme dans mille.

Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la méthode grecque de P. R. liv. II, ch. j. le duel, *δύω*, n'est venu que tard dans la langue, & y est fort peu usité; de sorte qu'au lieu de ce nombre on se sert souvent du pluriel. M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans sa grammaire hébraïque, pag. 32. que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les piés, les mains, les oreilles & les yeux; & il est évident que la dualité de ces choses en est la pluralité naturelle: il ne faut même, pour s'en convaincre, que prendre garde à la terminaison; le pluriel des noms masculins hébreux se termine en *im*; les duels des noms, de quelques genres qu'ils soient, se termine en *aim*; c'est assurément la même terminaison, quoiqu'elle soit précédée d'une inflexion caractéristique.

Quoi qu'il en soit des systèmes particuliers des langues, par rapport aux nombres, c'est une chose attestée par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a quatre especes de mots qui sont susceptibles de cette espèce d'accident, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes; d'où j'ai inféré (voyez MOT, art. I.), que ces quatre

especes doivent présenter à l'esprit les idées des êtres soit réels soit abstraits, parce qu'on ne peut nommer que des êtres. La différence des principes qui reglent le choix des nombres à l'égard de ces quatre especes de mots, m'a conduit aussi à les diviser en deux classes générales; les mots déterminatifs, savoir les noms & les pronoms; & les indéterminatifs, savoir les adjectifs & les verbes; j'ai appelé les premiers déterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres déterminés, puisque c'est à la Logique & non à la Grammaire à en fixer les nombres; j'ai appelé les autres indéterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres indéterminés, puisqu'ils ne présentent telle ou telle terminaison numérique que par imitation avec les noms ou les pronoms avec lesquels ils se trouvent en rapport d'identité. Voyez IDENTITÉ.

Il suit de-là que les adjectifs & les verbes doivent avoir des terminaisons numériques de toutes les especes reçues dans la langue: en françois, par exemple, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier & pour le pluriel; bon ou bonne, singulier; bons, bonnes, pluriel; aimé ou aimée, singulier; aimés, aimées, pluriel: en grec, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier, pour le duel & pour le pluriel; ἀγαθός, ἀγαθόν, ἀγαθόν, singulier; ἀγαθόν, ἀγαθά, ἀγαθῶν, duel; ἀγαθοί, ἀγαθαί, ἀγαθά, pluriel; φιλόσοφος, φιλόσοφος, φιλόσοφος, singulier; φιλόσοφοι, φιλόσοφοι, φιλόσοφοι, duel; φιλόσοφοι, φιλόσοφοι, pluriel. Sans cette diversité de terminaisons, ces mots indéterminatifs ne pourroient s'accorder en nombre avec les noms ou les pronoms leurs corrélatifs.

Les noms appellatifs doivent également avoir tous les nombres, parce que leur signification générale a une étendue susceptible de différens degrés de restriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'espece, ou à plusieurs soit déterminément, ou à deux, ou à deux, ou à un seul. Quant à la remarque de la grammaire générale, part. II, ch. jv. qu'il y a plusieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je suis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatif des noms qui sont véritablement propres. Le nom de chaque métal, d'argent, de fer, font, si vous voulez, spécifiques; mais quels individus distincts se trouvent sous cette espèce? C'est la même chose des noms des vertus ou des vices, justice, prudence, charité, haine, lâcheté, &c. & de plusieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré.

Les noms reconnus pour propres sont précisément dans le même cas; essentiellement individuels, ne peuvent être susceptibles de l'idée accessoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroissent contraires, c'est qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelque collectivité d'individus; comme, *Julii, Antonii, Scipionum*, &c. qui sont comme les mots nationaux, *Romani, Afri, Aquinates, nostrates*, &c. ou bien il s'agit de noms propres employés par antonomase dans un sens appellatif, comme les *Cicérons* pour les grands orateurs, les *Césars* pour les grands capitaines, les *Platons* pour les grands philosophes, les *Saumaises* pour les fameux critiques, &c.

Lorsque les noms propres prennent la signification plurielle en françois, ils prennent ou ne prennent pas la terminaison caractéristique de ce nombre selon l'occasion. S'ils désignent seulement plusieurs individus d'une même famille, parce qu'ils sont nom propre de famille, ils ne prennent pas la terminaison plurielle; les deux Corneille se font distinguer dans les lettres; les Cicéron ne se font pas également illustrer. Si les noms propres deviennent appellatifs par antonomase, ils prennent la terminaison plurielle.

Volume XI, p. 207 (Bibliothèque Mazarine, cote 2° 3442)

rielle ; les Cornilles sont rares sur notre parnasse , & les Cicérons dans notre barreau. Je fais bon gré à l'usage d'une distinction si délicate & si utile tout-à-la-fois.

Au reste , c'est aux grammairiens particuliers de chaque langue à faire connoître les terminaisons numériques de toutes les parties d'oraison déclinaisons , & non à l'Encyclopédie qui doit se borner aux principes généraux & raisonnés. Je n'ai donc plus rien à ajouter sur cette matière que deux observations de syntaxe qui peuvent appartenir à toutes les langues.

La première c'est qu'un verbe se met souvent au pluriel , quoiqu'il ait pour sujet un nom collectif singulier ; une infinité de gens pensent ainsi , la plupart se laissent emporter à la coutume ; & en latin , *pars nescit tenere* , Virg. C'est une syllepse qui met le verbe ou même l'adjectif en concordance avec la pluralité essentiellement comprise dans le nom collectif. De-là vient que si le nom collectif est déterminé par un nom singulier , il n'est plus censé renfermer pluralité mais simplement étendue , & alors la syllepse n'a plus lieu , & nous disons , *la plupart du monde se laisse tromper* ; telle est la raison de cette différence qui paroît bien extraordinaire à Vaugelas , rem. 47. le déterminatif indique si le nom renferme une quantité discrète ou une quantité continue , & la syntaxe varie comme les sens du nom collectif.

La seconde observation , c'est qu'au contraire après plusieurs sujets singuliers dont la collection vaut un pluriel , ou même après plusieurs sujets dont quelques-uns sont pluriels , & le dernier singulier , on met quelquefois ou l'adjectif ou le verbe au singulier , ce qui semble encore contredire la loi fondamentale de la concordance : ainsi nous disons , *non-seulement sous ses honneurs & toutes ses richesses , mais sous sa vertu s'évanouit* , & non pas *s'évanouissent* (Vaugelas , rem. 340) ; & en latin , *sociis & rege recepto* , Virg. C'est au moyen de l'ellipse que l'on peut expliquer ces locutions , & ce sont les constructions qui en avertissent , parce qu'elles doivent lier des propositions. Ainsi la phrase française a de sous-entendu jusqu'à deux fois *s'évanouissent* , comme s'il y avoit , *non-seulement sous ses honneurs s'évanouissent & toutes ses richesses s'évanouissent , mais toute sa vertu s'évanouit* ; & la phrase latine vaut autant que s'il y avoit , *sociis receptis & rege recepto*. En voici la preuve dans un texte d'Horace :

*O noctis canaque dolum , quibus ipse , meique ,
Aut larem proprium vescor ;*

il est certain que *vescor* n'a ni ne peut avoir aucun rapport à *mei* , & qu'il n'est relatif qu'à *ipse* ; il faut donc expliquer comme s'il y avoit , *quibus ipse vescor , meique vescuntur* , sans quoi l'on s'expose à ne pouvoir rendre aucune bonne raison du texte.

S'il se trouve quelques locutions de l'un ou de l'autre genre qui ne soient point autorisées de l'usage , qu'on ait pit les expliquer par les mêmes principes dans le cas où elles auroient lieu , on ne doit rien en inférer contre les explications que l'on vient de donner. Il peut y avoir différentes raisons délicates de ces exceptions : mais la plus universelle & la plus générale , c'est que les constructions figurées sont toujours des écarts qu'on ne doit se permettre que sous l'autorité de l'usage qui est libre & très-libre. L'usage de notre langue ne nous permet pas de dire , *le peuple romain & moi déclare & fais la guerre aux peuples de l'ancien Latium* ; & l'usage de la langue latine a permis à Tite Live , & à toute la nation dont il rapporte une formule authentique , de dire , *ego populusque romanus populusque latinorum bel-lum indicio facioque* : liberté de l'usage que l'on ne doit point taxer de caprice , parce que tout a sa cause lors même qu'on ne la connoît point.

Le mot de *nombre* est encore usité en grammaire dans un autre sens ; c'est pour distinguer entre les différentes espèces de mots , ceux dont la signification renferme l'idée d'une précision numérique. Je pense qu'il n'étoit pas plus raisonnable de donner le nom de *nombre* à des mots qui expriment une idée individuelle de *nombre* , qu'il ne l'auroit d'appeler *êtres* , les noms propres qui expriment une idée individuelle d'être : il falloit laisser à ces mots le nom de leurs espèces en y ajoutant la dénomination vague de *numéral* , ou une dénomination moins générale , qui auroit indiqué le sens particulier déterminé par la précision numérique dans les différents mots de la même espèce.

Il y a des noms , des adjectifs , des verbes & des adverbess numériques ; & dans la plupart des langues , on donne le nom de *nombre cardinal* aux adjectifs numériques , qui servent à déterminer la quotité précise des individus de la signification des noms appellatifs ; un , deux , trois , quatre , &c. c'est que le matériel de ces mots est communément radical des mots numériques correspondans dans les autres classes , & que l'idée individuelle du *nombre* qui est envisagée seule & d'une manière abstraite dans ces adjectifs , est combinée avec quelqu'autre idée accessoire dans les autres mots. Je commencerai donc par les adjectifs numériques.

1. Il y en a de quatre sortes en français , que je nommerois volontiers adjectifs collectifs , adjectifs ordinaux , adjectifs multiplicatifs & adjectifs partitifs.

Les adjectifs collectifs , communément appelés *cardinaux* , sont ceux qui déterminent la quotité des individus par la précision numérique : un , deux , trois , quatre , cinq , six , sept , huit , neuf , dix , vingt , trente , &c. Les adjectifs pluriels *quelques* , *plusieurs* , *tous* , sont aussi collectifs ; mais ils ne sont pas numériques , parce qu'ils ne déterminent pas numériquement la quotité des individus.

Les adjectifs ordinaux sont ceux qui déterminent l'ordre des individus avec la précision numérique : *deuxième* , *troisième* , *quatrième* , *cinquième* , *sixième* , *septième* , *huitième* , *neuvième* , *dixième* , *vingtième* , *trentième* , &c. L'adjectif *quantième* est aussi ordinal , puisqu'il détermine l'ordre des individus ; mais il n'est pas *numéral* , parce que la détermination est vague & n'a pas la précision numérique : *dernier* est aussi ordinal sans être *numéral* , parce que la place numérique du *dernier* varie d'un ordre à l'autre , dans l'un , le *dernier* est troisième ; dans l'autre , centième ; dans un autre , millième , &c. Les adjectifs *premier* & *second* sont ordinaux essentiellement , & numériques par la décision de l'usage seulement : ils ne sont point tirés des adjectifs collectifs numériques , comme les autres ; on diroit *unième* au lieu de *premier* , comme on dit quelquefois *deuxième* au lieu de *second*. Dans la rigueur étymologique , *premier* veut dire *qui est avant* , & la préposition latine *præ* en est la racine ; *second* veut dire *qui suit* , du verbe latin *sequor* : ainsi dans un ordre de choses , chacune est *première* , dans le sens étymologique , à l'égard de celle qui est immédiatement après , la cinquième à l'égard de la sixième , la quinzième à l'égard de la seizième , &c. chacune est pareillement *seconde* à l'égard de celle qui précède immédiatement , la cinquième à l'égard de la quatrième , la quinzième à l'égard de la quatorzième , &c. Mais l'usage ayant attaché à ces deux adjectifs la précision numérique de l'unité & de la dualité , l'étymologie perd ses droits sur le sens.

Les adjectifs multiplicatifs sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de multiplication avec la précision numérique : *double* , *triple* , *quadruple* , *quintuple* , *sextuple* , *septuple* , *nonuple* , *décuple* , *centuple*. Ce sont les seuls adjectifs multiplicatifs numériques usités dans notre langue , & il y en a même

Volume XI, p. 208 (Bibliothèque Mazarine, cote 2° 3442)

quelques-uns qui ne le font encore que par les mathématiciens, mais qui passeront sans doute dans l'usage général. *Multiple* est aussi un adjectif multiplicatif, mais il n'est pas *numéral*, parce qu'il n'indique pas avec la précision *numérique*. L'adjectif *simple*, considéré comme exprimant une relation à l'unité, & conséquemment comme l'opposé de *multiple*, est un adjectif multiplicatif par essence, & *numéral* par usage : son correspondant en allemand est *numéral* par l'étymologie ; *einfach* ou *einfachlig*, de *ein* (*un*), comme si nous disions *uniple*.

Les adjectifs *partitifs* sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de partition avec la précision *numérique*. Nous n'avons en françois aucun adjectif de cette espèce, qui soit distingué des ordinaux par le matériel ; mais ils en diffèrent par le sens qu'il est toujours aisé de reconnoître : c'étoit la même chose en grec & en latin, les ordinaux y devenoient partitifs selon l'occurrence : la *douzième partie* (*pars duodecima*) à *jusq[ue] duodecimam*.

2. Nous n'avons que trois sortes de noms *numéraux* : savoir des *collectifs*, comme *couple*, *dixaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *vingtaine*, *trentaine*, *quarantaine*, *cinquantaine*, *soixantaine*, *centaine*, *millier*, *million* ; des *multiplicatifs*, qui pour le matériel ne diffèrent pas de l'adjectif masculin correspondant, si ce n'est qu'ils prennent l'article, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, &c. & des *partitifs*, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart*, *le cinquième*, *le sixième*, *le septième*, & ainsi des autres qui ne diffèrent de l'adjectif ordinal que par l'immuabilité du genre masculin & par l'accompagnement de l'article. Tous ces noms *numéraux* sont abstraits.

3. Nous n'avons en françois qu'une sorte de verbes *numéraux*, & ils sont multiplicatifs, comme *doubler*, *tripler*, *quadrupler*, & les autres formés immédiatement des adjectifs multiplicatifs usés. *Biner* peut encore être compris dans les verbes multiplicatifs, puisqu'il marque une seconde action, ou le double d'un acte ; *biner une vigne*, c'est lui donner un second labour ou doubler l'acte de labourer ; *biner*, parlant d'un curé, c'est dire un jour deux messes paroissiales en deux églises desservies par le même curé.

4. Notre langue reconnoît le système entier des adverbies *ordinaux*, qui sont *premierement*, *secondement* ou *deuxièmement*, *troisièmement*, *quatrièmement*, &c. Mais je n'y connois que deux adverbies *multiplicatifs*, savoir *doublement* & *triplement* ; on remplace les autres par la préposition *à* avec le nom abstrait *multiplicatif* ; au *quadruple*, au *centuple*, & l'on dit même au *double* & au *triple*. Nuls adverbies *partitifs* en françois, quoiqu'il y en eût plusieurs en latin ; *bisariam* (en deux parties), *trisariam* (en trois parties), *quadrisariam* (en quatre parties), *multisariam* ou *plurisariam* (en plusieurs parties).

Les Latins avoient aussi un système d'adverbies *numéraux* que l'on peut appeler *itératifs*, parce qu'ils marquent répétition d'événement ; *semel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *sexies*, *septies*, *octies*, *novies*, *decies*, *vicies* ou *vigesies*, *treicies* ou *trigesies*, &c. L'adverbe général itératif qui n'est pas *numéral*, c'est *pluries* ou *multoties*, ou *sape*.

On auroit pu étendre ou restreindre davantage le système *numéral* des langues ; chacune a été déterminée par son génie propre, qui n'est que le résultat d'une infinité de circonstances dont les combinaisons peuvent varier sans fin.

M. l'abbé Girard a jugé à propos d'imaginer une partie d'oraison distincte qu'il appelle des *nombres* : il en admet de deux espèces, les uns qu'il appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs* ; ce sont les mots que je viens de désigner comme adjectifs & comme noms collectifs. Il se fait, à la fin de son *disc.* X. une objection sur la nature de ses *nombres*

collectifs, qui sont des véritables noms, ou pour parler son langage, de véritables substantifs : il avoue que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la catégorie des noms. Mais « j'ai vu, dit-il, que leur essence consistoit également dans l'expression de la quotité : » que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique à la dénomination, portoit néanmoins un caractère différent de celui des substantifs ; ne demandant point d'articles par eux-mêmes, & ne se laissant point qualifier par les adjectifs nominaux, non plus que par les verbaux, & rarement par les autres ».

Il est vrai que l'essence des noms *numéraux* collectifs consiste dans l'expression de la quotité ; mais la quotité est une nature abstraite dont le nom même *quotité* est le nom appellatif ; *couple*, *douzaine*, *vingtaine* sont des noms propres ou individuels ; & c'est ainsi que la nature abstraite de vertu est exprimée par le nom appellatif *vertu*, & par les noms propres *prudence*, *courage*, *chasteté*, &c.

Pour ce qui est des prétendus caractères propres des mots que je regarde comme des noms *numéraux* collectifs, l'abbé Girard me paroît encore dans l'erreur. Ces noms prennent l'article comme les autres, & se laissent qualifier par toutes les espèces d'adjectifs que la grammairien a distinguées : par ceux qu'il appelle *nominaux* ; une *belle douzaine*, une *bonne douzaine*, une *douzaine semblable* ; par ceux qu'il nomme *verbaux* ; une *douzaine choisie*, une *douzaine présentée*, une *douzaine rebulée* ; par les *numéraux* ; la *première douzaine*, la *cinquième douzaine*, les *trois douzaines* ; par les *pronominaux* ; cette *douzaine*, ma *douzaine*, quelques *douzaines*, chaque *douzaine*, &c. Si l'on allégué que ce n'est pas par eux-mêmes que ces mots requièrent l'article ; c'est la même chose des noms appellatifs, puisqu'en effet on les emploie sans l'article quand on ne veut ajouter aucune idée accessoire à leur signification primitive ; parler en *pers*, un *habit d'homme*, un *palais de roi*, &c.

J'ajoute que si l'on a cru devoir réunir dans la même catégorie, des mots aussi peu semblables que *deux* & *couple*, *dix* & *dixaine*, *cent* & *centaine*, par la seule raison qu'ils expriment également la quotité ; il falloit aussi y joindre, *double*, *doubler*, *secondement*, *bis*, & *bisariam*, *triple*, *triples*, *troisièmement*, *ter*, & *trisariam*, &c. si au contraire on a trouvé quelque inconfluence dans cet assortiment en effet trop bizarre, on a dû trouver le même défaut dans le système que je viens d'exposer & de combattre. (B. E. R. M.)

NOMBRE, en Eloquence, en Poésie, en Musique, se dit d'une certaine mesure, proportion ou cadence, qui rend un vers, une période, un chant agréable à l'oreille. Voyez VERS, MESURE, CADENCE.

Il y a quelque différence entre le nombre de la Poésie & celui de la Prose.

Le nombre de la Poésie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend de l'arrangement & de la quantité des syllabes dans certaines langues, comme la grecque & la latine, qui sont qu'un poème affecte l'oreille par une certaine musique, & paroît propre à être chanté ; en effet, la plupart des poèmes des anciens étoient accompagnés du chant, de la danse, & du son des instrumens. C'est de ce nombre qu'il s'agit, lorsque Virgile dans la quatrième églogue, fait dire à un de ses bergers,

Numeros memini, si verba tenerem.

Et dans la sixième,

Tum vero in numerum, saunosque serasque videres Ludere.

Dans les langues vivantes, le nombre poétique dépend du nombre déterminé des syllabes, selon la longueur

Notes

(1) :

Note sur le désignant « (Gramm.) »

Forme explicitée : Grammaire

Domaine : Grammaire

On rencontre dans l'*Encyclopédie* deux types d'articles portant le désignant « grammaire » : les uns traitent de la terminologie et du savoir grammaticaux, les autres traitent du sens des mots de la langue usuelle.

En voici un exemple, caractéristique, celui des deux articles du mot « imparfait », tous deux marqués en *Grammaire* :

L'adresse IMPARFAIT , (*Gramm.*) (t. VIII, 1765, p. 584a) de Diderot : « à qui il manque quelque chose », etc. est une définition du mot dans la langue commune.

L'entrée IMPARFAIT, (*Gramm.*) (t. VIII, 1765, p. 584a–b) de Beauzée : « C'est un temps du verbe », etc. appartient, lui, à la terminologie et au savoir grammaticaux.

La terminologie et la science grammaticales furent d'abord dans l'*Encyclopédie* à la charge du plus fameux grammairien généraliste du siècle, César Chesneau Du Marsais, qui donna environ 150 articles. À sa mort, sa suite fut prise par un autre grammairien généraliste, Beauzée, professeur à l'École royale militaire (signature *B.E.R.M.*).

Ces articles sont parfois associés à la branche « *Logique* » ou « *Métaphysique* ».

Mais la majorité des articles dits de « *grammaire* » dans l'*Encyclopédie* traitent de la langue commune : ils visent à définir le sens des mots, voire à réfléchir de façon critique à leur usage et à leurs acceptions. Ce fut, en particulier, l'entreprise de la « grammaire philosophique » de Diderot (Leca-Tsiomis, 1999, rééd. 2008, p. 257-487, notamment p. 283-291). Ces articles sont parfois associés à d'autres marques, désignant un domaine auquel le mot ressortit ; ainsi, un article peut s'ancrer à la fois en « grammaire et morale », « grammaire et médecine », « grammaire et métaphysique », etc. Dans les premiers volumes, on rencontre surtout des articles de « Grammaire, Synonymes » ou « *Synonymes* » tout court. Par la suite, surtout sur l'impulsion de Diderot, on assiste à la prolifération de ces articles de grammaire, c'est-à-dire à l'ouverture de l'*Encyclopédie* au dictionnaire de langue commune, à l'opposé de l'option purement terminologique de la *Cyclopædia* de Chambers.

par Collectif projet ENCCRE, le 16 mai 2016

(2) :

Note sur la signature « (B. E. R. M.) »

La marque (E. R. M.) [avec Douchet] est celle de Beauzée. Cette correspondance est explicitée dans :

- Marque des Auteurs – (vol. VII)

par Collectif projet ENCCRE, le 16 mai 2016

